



Auch Territoire en Transition

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la préfecture d'Auch sous le numéro W321002518

Siège social : 5 impasse Fermat - 32000 AUCH

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er avril 2017

Le 1er avril 2017, l'assemblée générale ordinaire de l'association AUCH TERRITOIRE EN TRANSITION s'est tenue à AUCH, 1 place Barbès. Les membres ont été convoqués par le Conseil d'administration de l'association. Les convocations son parvenues aux membres de l'association par mail le 19 mars 2017, soit 15 jours avant la date de l'assemblée générale.

Conformément aux statuts de l'association, certains membres ont donné pouvoir à d'autres membres de l'association pour les représenter et voter en leur nom lors de cette Assemblée Générale Ordinaire

Une feuille de présence a été remplie mentionnant les adhérents présents et représentés,

Cette Assemblée Générale Ordinaire comprend donc 13 votants dont 2 représentés.

Laurie VASSELIN préside cette Assemblée Générale et Virginie SPADAFORA est désignée secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

Ordre du jour

- Approbation des rapports moral et d'activité établi par le Comité de transition pour l'exercice 2016,
- Approbation du rapport financier établi par le conseil d'administration pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016,
- Affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016
- Fixation du montant de la cotisation annuelle d'adhésion pour l'année 2017
- Nomination, renouvellement ou démission de membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses

1^{ère} résolution : Approbation des rapports moral et d'activité établi par le Comité de pilotage pour l'exercice 2016

Le rapport d'activité est présenté à plusieurs voix sous forme de diaporama.

Plusieurs points sont évoqués, complétés et questionnés au fil de la présentation. Les perspectives 2017 présentées au fil de la présentation par action sont amendées par l'assemblée.

Après délibération, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les rapports moral et d'activités de l'association, portant sur l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants présents et représentés.

2^{ème} résolution : Approbation du rapport financier établi par le Conseil d'administration pour l'exercice 2016

Le rapport financier établi par le Conseil d'Administration, est présenté à l'assemblée générale. Plusieurs points sont évoqués, complétés et questionnés au fil de la présentation.

Après discussion, l'assemblée générale décide de passer le tarif de location du véhicule partagé de 0,25 € à 0,28€ pour 2017, tenant compte des charges de l'année 2016 divisées par le nombre de kilomètres faits sur l'année.

L'assemblée générale décide de faire les remboursements « avances adhérents » à hauteur des amortissements déjà passé (267 €).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants présents ou représentés.

3^{ème} résolution : Affectation des résultats

Après délibération, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016, s'élevant à +1757,66 euros, en report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants présents ou représentés.

4^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2016

Après délibération, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la gestion des administrateurs en leur donnant quitus, valant renonciation à mettre en cause leur responsabilité civile pour d'éventuelles fautes de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants présents ou représentés.

5^{ème} résolution : Fixation du montant de la cotisation annuelle pour l'année 2017

L'assemblée générale décide de ne pas modifier les modalités de fixation de la cotisation 2017, à savoir, une cotisation libre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants présents ou représentés.

6^{ème} résolution : Renouvellement du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'association, les administrateurs en poste sont tous déclarés démissionnaires. Ils peuvent cependant se représenter à leur propre succession.

Après délibération, sont proposés au vote comme prochains administrateurs les membres de l'association suivants :

Prénom NOM	Nationalité	Adresse	Profession	Fonction
Philippe LEGOANVIC	Française	9 rue Augusta - AUCH	Enseignant	Administrateur
Christophe COUTOT	Française	Au village - 32390 MIREPOIX	Technicien territorial	Administrateur
Laurie VASSELIN	Française	19 rue de Colmar - AUCH	Conseillère agro- environnemental	Administratrice
Alain LABANT	Française	14 rue du 8 mai – 32550 PAVIE	Retraité	Administrateur
Julien BARTHES	Française	9 rue Irénée David - AUCH	Ingénieur	Administrateur
Virginie SPADAFORA	Française	17 rue Eugène Sue - AUCH	Environnementaliste	Administratrice
Anne COMBY	Française	10 impasse Boué de Lapeyriere - AUCH	Ingénieur territorial	Administratrice

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants présents ou représentés.

Le Conseil d'administration s'est réuni en suivant de l'assemblée générale et renouvelle Julien BARTHES au poste de Trésorier.

La Présidente et secrétaire de l'Assemblée Générale (noms et signatures)

Laurie VASSELIN

Virginie SPADAFORA